

Conditions générales

Les tarifs sont calculés sur une prestation de service d'une durée de 30 minutes ou de 60 minutes.

Les tarifs ne varient pas selon la saisonnalité mais **font l'objet d'une majoration de 50% les jours fériés** et peuvent donner lieu à une révision annuelle.

Les tarifs sont fermes et définitifs à la signature du contrat.

Le règlement intégral du tarif de la prestation de service est dû le jour de la pré-visite à la signature du contrat. Il peut être effectué en espèces, par virement bancaire ou par chèque.

Aucune prestation ne commencera sans règlement

1. LA PRESTATION DE SERVICE :

Elle se compose de la pré-visite, des visites et de la restitution des clés en fin de période.

Concernant les visites, la prestation comprend :

- Le renouvellement de l'eau et de la nourriture.
- Le nettoyage ou remplacement de la litière.
- Les soins (suivi d'un traitement médical, hygiène des yeux et des oreilles, brossage, etc.) selon les indications du client et/ou prescription du vétérinaire.
- Un temps de présence auprès de votre animal pour les jeux et les câlins.

La prestation de balade pour chien consiste à se rendre à votre domicile pour prendre votre chien et l'emmener en balade selon les horaires définis dans le contrat.

2. CONDITIONS DE REFUS ET D'ACCEPTATION :

Je ne suis pas habilitée à m'occuper des chiens de catégorie 1 et 2 **pour des raisons d'assurance.**

Idem pour les chiens **dressés à la garde ou agressif.**

Je me réserve le droit de refuser une prestation de service pour tout animal qui se révélerait potentiellement malade ou contagieux.

2. PRE-VISITE :

Pour tout nouveau Client une pré-visite est obligatoire. Sans cette pré-visite, je ne peux donner suite à la demande du Client. **La pré-visite est gratuite et sans engagement, elle a lieu sur rendez-vous à votre domicile.**

Elle permet :

- **D'avoir un premier échange avec le Client et de créer un lien de confiance.**
- **D'avoir un premier contact avec l'animal, de connaître ses besoins particuliers, ses habitudes et ainsi remplir une fiche de renseignements le concernant.**
- **Définir les instructions de la prestation à réaliser (ses dates, ses conditions particulières et les prestations supplémentaires souhaitées).**
- **De répondre aux différentes interrogations du Client.**
- **Tous ces renseignements permettront d'établir et de signer le contrat s'il y a accord.**

Les codes d'accès à l'immeuble seront communiqués, et les clés du domicile me seront remises en main-propre à la signature du contrat. Les clés feront l'objet d'une vérification avec le Client afin de s'assurer qu'aucun problème d'accès ne risque d'empêcher la réalisation de la prestation. Si les clés ne peuvent être remises à la signature du contrat, le Client a la possibilité de venir les déposer à mon domicile. **Dans le cas contraire, un second déplacement sera facturé selon le secteur géographique du Client.**

Lors de la pré-visite, je me réserve le droit de ne pas signer le contrat au regard, par exemple, de l'état sanitaire du logement, de l'état de santé de l'animal (maladie contagieuse) ou du degré de sociabilité de l'animal avec une personne extérieure.

Pour une demande de prestations de promenade, la pré-visite pourra être l'occasion de réaliser une balade d'essai en votre présence.

3. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU CLIENT :

Le Client s'engage à fournir :

- Un jeu de clés en état de fonctionnement ainsi que le code d'accès à l'immeuble, et toute information nécessaire pour entrer au domicile.
- Le nom d'une personne à contacter en cas de problème au domicile du Client.

- Le carnet de santé de l'animal.
 - Les coordonnées du vétérinaire de l'animal.
 - Une cage de transport.
 - Une quantité suffisante de litière, de nourriture, les produits d'hygiène et d'entretien nécessaires à l'animal et ses accessoires (brosse, jouets, pelle à litière, produits de nettoyage, etc.), l'ensemble du traitement médical ainsi que l'ordonnance prescrite par un vétérinaire.
 - Pour la promenade, un collier ou harnais et une laisse en bon état ainsi que des sacs permettant de ramasser les déjections.
- Tout achat nécessaire à la bonne réalisation de la prestation devra être remboursé par le client.

Le Client s'engage à :

- Ce que son animal soit en bonne santé (en cas de maladie, m'informer en détail de son état de santé)
- Ce que son animal soit bien à l'intérieur du domicile lors de son départ. Aucune fenêtre ou accès ne doivent être ouverts.
- Avertir si une tierce personne est en possession d'un jeu de clé et/ou est amenée à se rendre au domicile du client pendant la durée de la prestation.
- Posséder une assurance habitation ainsi qu'une assurance responsabilité civile pour les éventuels dommages causés par son animal.

4. MES ENGAGEMENTS, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES :

Je m'engage à :

- Ne divulguer aucune information à un tiers concernant le Client.
- Prendre soin de votre animal pendant votre absence.
- Envoyer des photos et donner des nouvelles régulières au Client concernant son animal.
- Signaler toute anomalie constatée au domicile durant la prestation.
- Je ne pourrai être tenu pour responsable des dommages de toute nature survenant à l'animal ou de ceux causés par celui-ci lorsqu'il est seul au domicile du Client en dehors de ma présence.
- Ma responsabilité est limitée aux instructions et informations fournies par le Client. Je décline toute responsabilité Si celles-ci s'avéraient fausses ou erronées.
- Je m'engage à conduire l'animal chez son vétérinaire en cas d'urgence, à contacter le Client si l'animal venait à tomber malade ou à se blesser durant la prestation, mais ne saurait en être tenue responsable de son état.
- En revanche, ma responsabilité pourrait être engagée en cas de négligence avérée ou de détérioration accidentelle pouvant survenir lors de l'accomplissement de ma prestation, pour laquelle j'atteste posséder une assurance responsabilité civile.

5. RESERVATION :

Pour toute réservation un contrat signé lors de la pré-visite est nécessaire.

6. TARIFS, MODE DE REGLEMENT ET FACTURATION :

Les tarifs sont ceux présentés sur le site internet et sur le contrat. Ils sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA (art. 293B du CGI)

A l'issue du contrat, une facture sera établie et transmise au Client. Pour un réassort de croquettes, de produits d'hygiène, de médicaments, une visite chez le vétérinaire ou tout autre situation le nécessitant, **AU PLAISIR CANIN soldera ses comptes avec le Client avant la restitution des clés sur présentation de la facture attestant de ces frais supplémentaires.**

7. ANNULATION, RETOUR ANTICIPE OU POURSUITE DE LA PRESTATION DE SERVICE :

En cas d'annulation de la prestation de service par le Client avant la pré-visite, aucune prestation ne sera facturée.
En cas d'annulation de la prestation de service par le Client entre la pré-visite et avant le début de la prestation, le montant total versé lors de la pré-visite restera définitivement acquis.

En cas de retour anticipé, le Client **s'engage à m'en informer le plus tôt possible.**

En cas de poursuite de la prestation hors contrat, le Client s'engage à m'en informer le plus tôt possible. Je serai libre alors d'accepter ou non cette demande.

La poursuite de la prestation sera effectuée aux conditions établies lors du contrat initial et facturée en supplément au même tarif.

J'ai lu et accepte les conditions :